



PREFECTURE REGION AQUITAINE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 2 - OCTOBRE 2012**

# SOMMAIRE

## Administration territoriale de la Gironde

### Centres hospitaliers

Décision - du 26/09/2012 - Concours interne sur titres est ouvert au centre hospitalier universitaire de BORDEAUX en vue de pourvoir 13 postes de maître ouvrier « Biologie» .....	1
--	---

## Administration territoriale de l'Aquitaine

### Agence Régionale de Santé (ARS)

Avis - du 02/10/2012 - Concours sur titre pour le recrutement d'une puéricultrice au Centre Hospitalier de Mont de Marsan .....	2
Avis - du 02/10/2012 - Concours sur titres pour le recrutement d'une sage- femme au Centre Hospitalier de Mont de Marsan .....	3

### Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF)

Décision - du 01/10/2012 - Délégation de signature au titre des attributions exercées pour le compte du ministère chargé de l'agriculture en région .....	4
Décision - du 01/10/2012 - Délégation de signature à Valérie LAPLACE, Chef du Service de FranceAgriMer pour la région Aquitaine .....	6
Décision - du 01/10/2012 - Subdélégation de signature de M. Hervé DURAND, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, au titre de l'ordonnancement secondaire et des attributions de représentant du pouvoir adjudicateur dans le cadre des marchés publics .....	10



## **DECISION N° 2012-210**

CL/VV

Le Directeur général du centre hospitalier universitaire de BORDEAUX,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,  
VU la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,  
VU le décret n° 91-45 du 14 janvier 1991, modifié, portant statuts particuliers des personnels ouvriers, des conducteurs d'automobile, des conducteurs ambulanciers et des personnels d'entretien et de salubrité de la fonction publique hospitalière,

### **DECIDE**

**ARTICLE Ier** Un concours interne sur titres est ouvert au centre hospitalier universitaire de BORDEAUX en vue de pourvoir **13** postes de maître ouvrier « Biologie».

**ARTICLE II** Peuvent présenter leur candidature :

- Les ouvriers professionnels qualifiés ainsi que les conducteurs ambulanciers de 2<sup>ème</sup> catégorie titulaires d'un diplôme de niveau V ou d'un diplôme équivalent et comptant deux ans de services effectifs dans leurs grades respectifs ainsi que toute personne ayant élevé trois enfants.

- Les personnes étant mère ou père d'au moins trois enfants peuvent être candidat sans être titulaire d'un diplôme

- d'une équivalence délivrée par la commission instituée par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et grade d'emplois de la fonction publique permettant de se présenter à ce concours.

**ARTICLE III** Les personnes remplissant les conditions ci-dessus énoncées et intéressées par ce concours adressent leur candidature à la :

**Direction générale du centre hospitalier universitaire de Bordeaux  
Direction des ressources humaines  
Service du recrutement et des concours  
12, rue Dubernat  
33404 TALENCE cedex**

- Date de clôture des inscriptions : **LUNDI 29 OCTOBRE 2012, 17 heures, délai de rigueur.**

**ARTICLE IV** Ce concours fait l'objet d'une publication et d'un affichage dans tous les établissements du centre hospitalier universitaire de Bordeaux ainsi que dans le recueil des avis du concours du centre hospitalier universitaire de Bordeaux.

**ARTICLE V** Le Directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Talence, le 26 septembre 2012

Le Directeur général,

Alain HERIAUD

## Avis de concours sur titres pour le recrutement d'une puéricultrice

Un concours sur titres aura lieu au Centre Hospitalier de Mont de Marsan (Landes), dans les conditions fixées par le décret n°88-1077 du 30 novembre 1988 portant statut particulier des personnels infirmiers de la fonction publique hospitalière, en vue de pourvoir **1 poste** de puéricultrice.

Peuvent faire acte de candidature les personnes titulaires du diplôme d'Etat de puéricultrice ou d'un titre de qualification admis comme équivalent par arrêté du ministre de la santé.

Les dossiers de candidatures doivent être adressés par écrit, dans un délai de 2 mois à compter de la parution du présent avis au recueil des actes administratifs de la préfecture du département des Landes (le cachet de la poste faisant foi), au Directeur des Ressources Humaines du Centre Hospitalier de Mont-de-Marsan, avenue Pierre-de-Coubertin, 40024 Mont-de-Marsan Cedex.

Mont de Marsan, le 2 octobre 2012

P/Le Directeur du Centre Hospitalier,



M.H. AUBY



## Avis de concours sur titres pour le recrutement d'une sage-femme

Un concours sur titres aura lieu au Centre Hospitalier de Mont de Marsan (Landes), dans les conditions fixées par le décret n°89-611 du 1 septembre 1989 portant statut particulier des sages-femmes de la fonction publique hospitalière, en vue de pourvoir **1 poste** de sage-femme.

Peuvent faire acte de candidature les personnes titulaires d'un des diplômes ou titres mentionnés à l'article L.356-2(3°) du code de la santé publique, ou d'une autorisation d'exercer la profession de sage-femme délivrée par le ministre chargé de la santé en application des dispositions de l'article L.356.

Les dossiers de candidatures doivent être adressés par écrit, dans un délai de 2 mois à compter de la parution du présent avis au recueil des actes administratifs de la préfecture du département des Landes (le cachet de la poste faisant foi), au Directeur des Ressources Humaines du Centre Hospitalier de Mont-de-Marsan, avenue Pierre-de-Coubertin, 40024 Mont-de-Marsan Cedex.

Mont de Marsan, le 2 octobre 2012

P/Le Directeur du Centre Hospitalier,



M.H. AUBY



## PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE

Direction régionale  
de l'alimentation, de l'agriculture  
et de la forêt d'Aquitaine

DIRECTION

### Décision portant délégation de signature au titre des attributions exercées pour le compte du ministère chargé de l'agriculture en région

#### Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

Vu l'arrêté ministériel du 1er mai 2010 nommant, à compter du 1er mai 2010, M. Hervé DURAND, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Aquitaine ;

Vu l'arrêté du préfet de la région Aquitaine, préfet de la Gironde, du 10 septembre 2012 portant délégation de signature à Monsieur Hervé DURAND, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Aquitaine, et notamment son article 6,

### DÉCIDE :

**Article 1 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hervé DURAND, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, délégation de signature est donnée, au titre des attributions exercées pour le compte du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche en région, à M. Hervé SERVAT, directeur régional adjoint, pour signer tout acte relevant des domaines de compétence de la direction régionale, dans les limites de la délégation consentie par le préfet de région.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hervé DURAND et de M. Hervé SERVAT, délégation de signature est donnée, au titre des attributions exercées pour le compte du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche en région, aux agents ci-dessous désignés, pour signer tout acte relevant des domaines de compétence de la direction régionale, dans les limites de la délégation consentie par le préfet de région et selon les termes précisés ci-après :

- Jean KLEINCLAUSS, secrétaire général.
- Carole PELLEGRINO, adjointe au secrétaire général.

**dans le domaine de l'administration générale.**

- Olivier ROGER, chef du service régional de la forêt et du bois (SRFB) ;
  - Marion GRUA, adjointe au chef du service régional de la forêt et du bois (SRFB) ;
  - Éric LEMONNIER, chef du service de l'économie agricole (SREA) ;
  - Julien GAURY, adjoint au chef du service de l'économie agricole (SREA) ;
  - Hervé SIMON, chef du service régional de l'alimentation (SRAL) ;
  - Yves CERISIER, adjoint au chef du service régional de l'alimentation (SRAL) ;
  - Valérie LAPLACE, chef du service régional FranceAgriMer ;
  - Yvan COLOMBEL, adjoint au chef du service régional FranceAgriMer ;
  - Jean-Pierre MORZIÈRES, chef du service régional de l'information statistique économique et territoriale (SRISSET) ;
  - Brigitte BLESSON, chef du service régional de la formation et du développement (SRFD) ;
  - Laurent JAMME, adjoint au chef du service régional de la formation et du développement (SRFD) ;
  - Gérard WYSS, chef de la mission emploi ;
  - Sophie de GRIMAL, déléguée régionale à la formation continue,
  - Jacky BONOTAUX, chargé de communication,
- chacun dans son domaine d'activité.**

**Article 3 :** Délégation de signature est donnée, à l'effet d'assurer la représentation du commissaire du Gouvernement auprès du centre régional de la propriété forestière d'Aquitaine à Olivier ROGER, chef du SRFB.

**Article 4 :** Les signataires feront précéder leur signature (prénom et nom) et leur paraphe de l'attache de signature suivante :

« Pour le préfet de la région Aquitaine :  
Pour le directeur régional et par délégation :  
+ fonction du signataire, »

**Article 5 :** La présente décision sera notifiée au préfet de région à titre d'information et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

**Fait à Bordeaux, le 1<sup>er</sup> octobre 2012**

**Hervé DURAND**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'H' followed by a series of loops and a vertical line extending downwards.



## PRÉFECTURE DE LA RÉGION AQUITAINE

Direction régionale  
de l'alimentation, de l'agriculture  
et de la forêt d'Aquitaine

DIRECTION

### Décision portant délégation de signature à Valérie LAPLACE, Chef du Service de FranceAgriMer pour la région Aquitaine

Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Aquitaine,

**VU** l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et de l'Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer ;

**VU** le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de service et de paiement, à l'Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer ;

**VU** le livre VI du code rural, titre II, chapitre 1er, et notamment les articles R 621-27 et R 621-28 ;

**VU** le décret n° 84-1191 du 28 décembre 1984 modifié relatif à l'organisation des services extérieurs du Ministère de l'agriculture ;

**VU** le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

**VU** le décret du 26 juillet 2012 nommant **M. Michel DELPUECH**, Préfet de la Région Aquitaine, Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité du Sud-Ouest, Préfet de la Gironde ;

**VU** l'arrêté ministériel du 1er mai 2010 nommant **M. Hervé DURAND**, en qualité de directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Aquitaine;

**VU** la convention en date du 27 octobre 2009 entre le Directeur général de FranceAgriMer et le préfet de la région Aquitaine, modifiée successivement par avenant du 2 mars 2010, du 13 janvier 2011 et du 30 décembre 2011;

**VU** la décision du Directeur général en date du 31 juillet 2012 portant délégation de signature au profit de Monsieur Michel DELPUECH, préfet de région Aquitaine ;

**VU** la décision en date du 2 avril 2009 du Directeur général de FranceAgriMer, modifiée par la décision du 18 juin 2009, portant organigramme et organisation générale de l'Établissement, parue au bulletin officiel n° 13 du Ministère de l'agriculture et de la pêche du 3 avril 2009, et notamment son point 4 ;

**VU** la décision préfectorale du 24 septembre 2012 portant délégation de signature au profit de Monsieur Hervé DURAND, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Aquitaine pour l'exercice des missions des services de l'Établissement FranceAgriMer;

## DÉCIDE

**ARTICLE 1ER :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hervé DURAND, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, et de M. Hervé SERVAT, son adjoint, délégation de signature est donnée à Mme Valérie LAPLACE, chef du service FranceAgriMer, à l'effet de signer les décisions, instructions et correspondances nécessaires à l'accomplissement des missions de l'Établissement dans la région Aquitaine, à l'exception des actes normatifs ou interprétatifs de portée générale.

La présente délégation couvre :

- les domaines, actes et plafonds d'engagement financier mentionnés dans le tableau ci dessous :

<b>AIDES COMMUNAUTAIRES</b>			
<b>Secteur / filère</b>	<b>Mesure concernée</b>	<b>Actes</b>	<b>Plafond d'engagement</b>
Viticulture	Arrachage définitif Restructuration du vignoble Investissements Enrichissement des moûts	Ensemble des actes relatifs à l'instruction et à la liquidation	1 500 K€
Céréales	Intervention	Ensemble des actes relatifs à l'instruction et à la liquidation	3 000 K€
Fruits et légumes et cultures spécialisée	Fonds opérationnels Aides aux cultures spécialisées	Ensemble des actes relatifs aux contrôles	Sans objet
<b>AIDES NATIONALES</b>			
CPER	Toute mesure prévue dans la convention cadre	Ensemble des actes relatifs à l'engagement, aux contrôles et à la liquidation	300 K€
Grandes cultures	Crédits d'orientation	Ensemble des actes relatifs à l'instruction et à la liquidation	300 K€
Elevage	Crédits d'orientation	Ensemble des actes relatifs à l'instruction et à la liquidation	300 K€
Viticulture	Aide aux caves particulières	Ensemble des actes relatifs à l'instruction et à la liquidation	300 K€

<b>AIDES NATIONALES</b>			
Fruits et Légumes	Rénovation et restructuration verger	Ensemble des actes relatifs à l'instruction et à la liquidation	300 K€
<b>CAUTIONNEMENT BANCAIRE DES ORGANISMES STOCKEURS DE CEREALES</b>			
Céréales	Édition et signature des billets d'aval	Ensemble des actes relatifs au contrôles et à l'édition des billets d'aval	25 000 K€

- Les actes relatifs à la mise en œuvre des contrôles diligentés par le siège de France Agri Mer en région, ainsi que l'ensemble des actes
- Les actes relatifs aux contrôles des produits de la pépinière viticole, et des vins sans indication géographique, et du potentiel viticole.
- Les actes relatifs au suivi de la pépinière viticole et aux suites des contrôles des produits de la pépinière viticole.

**ARTICLE 2 :** En cas d'absence du chef de service, délégation de signature est donnée à M. Yvan COLOMBEL, adjoint au chef du service FranceAgriMer, à l'effet de signer les décisions, instructions et correspondances nécessaires à l'accomplissement des missions de l'Établissement dans la région Aquitaine, à l'exception des actes normatifs ou interprétatifs de portée générale.

La présente délégation couvre :

- les domaines, actes et plafonds d'engagement financier mentionnés dans le tableau ci dessous :

<b>AIDES COMMUNAUTAIRES</b>			
<b>Secteur / filière</b>	<b>Mesure concernée</b>	<b>Actes</b>	<b>Plafond d'engagement</b>
Viticulture	Arrachage définitif Restructuration du vignoble Investissements Enrichissement des moûts	Ensemble des actes relatifs à l'instruction et à la liquidation	1 500 K€
Céréales	Intervention	Ensemble des actes relatifs à l'instruction et à la liquidation	3 000 K€
Fruits et légumes et cultures spécialisée	Fonds opérationnels Aides aux cultures spécialisées	Ensemble des actes relatifs aux contrôles	Sans objet

<b>AIDES NATIONALES</b>			
CPER	Toute mesure prévue dans la convention cadre	Ensemble des actes relatifs à l'engagement, aux contrôles et à la liquidation	300 K€
Grandes cultures	Crédits d'orientation	Ensemble des actes relatifs à l'instruction et à la liquidation	300 K€
Elevage	Crédits d'orientation	Ensemble des actes relatifs à l'instruction et à la liquidation	300 K€
Viticulture	Aide aux caves particulières	Ensemble des actes relatifs à l'instruction et à la liquidation	300 K€
Fruits et Légumes	Rénovation et restructuration verger	Ensemble des actes relatifs à l'instruction et à la liquidation	300 K€
<b>CAUTIONNEMENT BANCAIRE DES ORGANISMES STOCKEURS DE CEREALES</b>			
Céréales	Edition et signature des billets d'aval	Ensemble des actes relatifs au contrôles et à l'édition des billets d'aval	25 000 K€

- Les actes relatifs à la mise en œuvre des contrôles diligentés par le siège de FranceAgriMer en région, ainsi que l'ensemble des actes
- Les actes relatifs aux contrôles des produits de la pépinière viticole, et des vins sans indication géographique, et du potentiel viticole.
- Les actes relatifs au suivi de la pépinière viticole et aux suites des contrôles des produits de la pépinière viticole.

**ARTICLE 3** : Cette décision prend effet au lendemain du jour de sa publication.

Fait à Bordeaux, le 1<sup>er</sup> octobre 2012

Hervé DURAND

## PRÉFECTURE DE LA RÉGION AQUITAINE

Direction régionale  
de l'alimentation, de l'agriculture  
et de la forêt d'Aquitaine

DIRECTION

### Décision portant délégation de signature au titre de l'ordonnancement secondaire et des attributions de représentant du pouvoir adjudicateur dans le cadre des marchés publics

**Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,**

**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

**Vu** l'arrêté ministériel du 30 décembre 2008 portant règlement de comptabilité du ministère de l'agriculture et de la pêche pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 1er mai 2010 nommant, à compter du 1er mai 2010, M. Hervé DURAND, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Aquitaine ;

**Vu** l'arrêté du préfet de la région Aquitaine, préfet de la Gironde, du 10 septembre 2012 portant délégation de signature à Monsieur Hervé DURAND, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Aquitaine, et notamment son article 6,

### DÉCIDE :

**Article 1 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hervé DURAND, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, délégation de signature est donnée, au titre des attributions d'ordonnateur secondaire délégué et de représentant du pouvoir adjudicateur, à M. Hervé SERVAT, directeur régional adjoint, pour signer tout acte administratif, juridique, comptable et financier, dans les limites de la délégation consentie par le préfet de région.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hervé DURAND et de M. Hervé SERVAT, délégation de signature est donnée, au titre des attributions d'ordonnateur secondaire délégué et de représentant du pouvoir adjudicateur, aux agents ci-dessous désignés, pour signer tout acte administratif, juridique, comptable et financier, dans les limites de la délégation consentie par le préfet de région et selon les termes précisés ci-après :

**1°) Pour l'ensemble des actes de recettes et de dépenses et les attributions de représentant du pouvoir adjudicateur dans le cadre des marchés publics :**

- Jean KLEINCLAUSS, secrétaire général,
- Carole PELLEGRINO, adjointe au secrétaire général.

**2°) Pour les actes de recettes et de dépenses et les attributions de représentant du pouvoir adjudicateur dans le cadre des marchés publics relevant de leur domaine d'activité :**

- - Olivier ROGER, chef du service régional de la forêt et du bois (SRFB) ;
- - Marion GRUA, adjointe au chef du service régional de la forêt et du bois (SRFB) ;
- - Éric LEMONNIER, chef du service de l'économie agricole (SREA) ;
- - Julien GAURY, adjoint au chef du service de l'économie agricole (SREA) ;
- - Hervé SIMON, chef du service régional de l'alimentation (SRAL) ;
- - Yves CERISIER, adjoint au chef du service régional de l'alimentation (SRAL) ;
- - Valérie LAPLACE, chef du service régional FranceAgriMer ;
- - Yvan COLOMBEL, adjoint au chef du service régional FranceAgriMer ;
- - Jean-Pierre MORZIÈRES, chef du service régional de l'information statistique économique et territoriale (SRISSET) ;
- - Brigitte BLESSON, chef du service régional de la formation et du développement (SRFD) ;
- - Laurent JAMME, adjoint au chef du service régional de la formation et du développement (SRFD) ;
- - Gérard WYSS, chef de la mission emploi ;
- - Sophie de GRIMAL, déléguée régionale à la formation continue.

**3°) Pour les attributions de représentant du pouvoir adjudicateur dans le cadre des marchés publics dans son domaine de compétence propre :**

- **Éric QUINTON**, responsable de la mission des systèmes d'information.

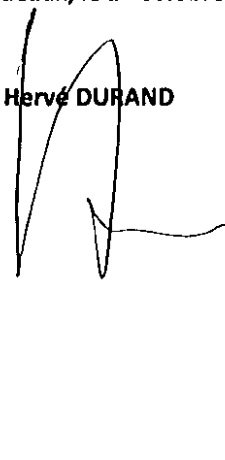
**Article 3 :** Les signataires feront précéder leur signature (prénom et nom) et leur paraphe de l'attache de signature suivante :

« Pour le préfet de la région Aquitaine :  
Pour le directeur régional et par délégation :  
+ fonction du signataire, »

**Article 4 :** La présente décision sera notifiée aux organismes payeurs pour accréditation des signataires ainsi qu'au préfet de région à titre d'information et publication au recueil des actes administratifs.

**Fait à Bordeaux, le 1<sup>er</sup> octobre 2012**

**Hervé DURAND**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'H' followed by a vertical line and a horizontal stroke at the bottom.